



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 013-211300975-20240411-DELIB048_24-BF

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqvi Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6^{ème} adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	12
Vote contre :	21
Abstention :	/

N°48/24 – Budgets primitifs de l'exercice 2024 – budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Mme AMSELEM

Il est rappelé que le 14 mars, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2024.

Il convient ici de présenter le projet de budget primitif du budget annexe des pompes funèbres.

Il est proposé d'approuver ce budget annexe au budget principal de la Commune, tel que défini par les différents éléments qui ont été fournis, et équilibré en sa balance, dans sa présentation par nature.

L'ensemble des propositions, présentées selon la nomenclature M4, est soumis au vote de l'assemblée par chapitre et par section, conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		286 590,19
011	Charges à caractère général	293 145,00	
012	Charges de personnel	158 000,00	
013	Atténuation de charges (variat. stocks)		1 500,00
65	Autres charges de gestion	11 013,75	
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	
68	Dotations aux provisions	400,00	
70	Produits des services		201 500,00
75	Autres produits de gestion courante		9,81
78	Reprises sur provisions		400,00
	Total opérations réelles	473 558,75	490 000,00
042	Opérations d'ordre (amortissements,)	16 441,25	
	Total opérations d'ordre entre sections	16 441,25	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	490 000,00	490 000,00

Après lecture de la section fonctionnement et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Chapitre	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté		36 558,75
21	Immobilisations corporelles	53 000,00	
	Total opérations réelles	53 000,00	36 558,75
040	Opérations d'ordre (amortissements,)		16 441,25
	Total opérations d'ordre entre sections		16 441,25
	TOTAL INVESTISSEMENT	53 000,00	53 000,00

Après lecture de la section investissement et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

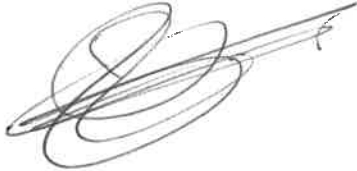
En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du Service des Pompes Funèbres

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte de la décision du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 013-211300975-20240411-DELIB048_24-BF